

"Infos... Mairie"

N° 22- 07/2025



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

3 Rue de la Vierge ☎ 03 84 20 40 84

Courriel : contact@mairiehautduthem.fr

Site Internet : hautduthemchateaulambert.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Les lundis, mardis & vendredis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous



Le 18 mars, c'était Mardi Gras à
HAUT DU THEM - CHÂTEAU LAMBERT.



Aux sons des trompettes et des tambourins, tous les élèves de l'école primaire déguisés et masqués ont parcouru les rues du village.

Accompagnés de leurs enseignantes, ATSEM et parents, le défilé s'est retrouvé au Foyer Rural autour d'une boisson et les traditionnels beignets de carnaval offerts par l'Association.

Je tiens à remercier tous les participants, les membres du Foyer et élus pour ce bel après-midi sympathique et récréatif.



Le Mot De Madame Le Maire

« Voilà l'été, j'aperçois le soleil, les nuages filent et le ciel s'éclaircit et dans ma tête bourdonnent les abeilles... »

Paroliers Noël Rota/ Stéphane Mellino

La saison estivale s'installe, déjà la chaleur caniculaire, les orages parfois violents et le manque d'eau se mêlent à notre quotidien...

Malgré les perturbations climatiques, cette période annonce le temps des vacances, propice aux sorties et aux diverses animations organisées par le Foyer Rural associé à la commune qui animeront le village durant l'été.

A retenir l'inauguration de la fête patronale le 14 août dès 19h30 au son de l'accordéon, violoniste et percussion, présence des forains, d'une ferme pédagogique et (normalement) séance de maquillage pour les enfants. Elle sera suivie du verre de l'amitié offert par le Foyer Rural que je remercie par avance.

A l'occasion de la fête, la municipalité offre un bon de 5€ aux enfants de 3 à 11/12ans résidant sur la commune, pour une attraction foraine.

Le lendemain : vide grenier, vente de produits locaux, repas et autres surprises organisés par le foyer animeront la journée du 15 août.

N'hésitez pas à venir nombreux !

Bonne lecture en vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances

Bien à vous

Sylviane VALDENAIRE

Cérémonie de la Citoyenneté et Remise des Cartes Electorales

Le samedi 24 mai 2025 Cinq jeunes de notre village ont reçu leur carte d'électeur et leur livret de citoyenneté.



Léna, Clara, Margault, Gaëlle et Ceylian

Elle s'adresse aux nouveaux inscrits sur les listes électorales venant d'avoir 18 ans et sur laquelle est rappelée la devise nationale :

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

La Liberté : sans elle nous ne pourrions nous exprimer et choisir notre avenir...

L'Egalité : chaque citoyen dispose des mêmes Droits et Devoirs devant la République...

La Fraternité : qui nous rappelle que nous sommes tous des êtres humains qui devons se respecter et s'écouter...

Le samedi 13 septembre aura lieu la remise des cartes jeunes offertes par la commune en présence de M. Tony IPPOLITTO. Directeur Adjoint-Info Jeunes de Haute-Saône.

⇒ Bien Vivre Ensemble

➤ Le Bruit :

Selon l'arrêté préfectoral n°21 du 18 mai 2006 relatif à la lutte **contre** le bruit du voisinage, « **tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.** »

- Article 3 : **toute activité professionnelle bruyante** doit être interrompue entre 20h et 7h, et toute la journée des dimanches et jours fériés.

- Article 4 : les travaux de **bricolage** et de **jardinage** réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que

Les jours ouvrables de 9h à 12 h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Article 5 : les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage...



➤ La Divagation des animaux :

Tout chien en dehors des propriétés doit être tenu en laisse.

Tout accident provoqué par un animal sur le domaine public (morsure, accident de la circulation ou chute) engage l'entière responsabilité de son maître.

De même, **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.**



Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments abandonnés par leur animal de compagnie !

➤ Les Feux :

Le brûlage à l'air libre est strictement interdit : déchets verts, restes de bois, plastiques, papiers, etc... Nous devons trier dans le bac OM ou poubelle jaune et apporter le non collecté à la déchetterie...

En cette période de sécheresse, un incendie peut avoir de lourdes conséquences.



La fumée peut incommoder de nombreuses personnes et causer de multiples désagréments.

Afin de limiter les risques incendie, le lancement type lanternes, est interdit sur le département

➤ Sécheresse :

Le manque d'eau fait craindre une restriction d'eau

➤ Vitesse excessive :

Nous constatons régulièrement des vitesses excessives dans notre village, cela devient intolérable et dangereux : des enfants circulent en vélo ou autres usagers à pied. La gendarmerie est informée mais si nécessaire je déposerai plainte.

A bon entendeur ! Salut !

SIGNALISATION :

FORÊTS :



FLEURISSEMENT ET NETTOYAGE

Marie-Hélène MORITZ

Animations France Services :

Le 18 juin 2025 sur le thème « **mes papiers avant les vacances** » les animatrices ont présenté le sujet en lien avec France Identité en proposant la dématérialisation de la carte identité, du permis de conduire et en nouveauté la carte vitale dématérialisée. Avantages mis en avant par Martine pour conserver ces documents dans son portable.

Et avant de partir en vacances, il a été rappelé aux usagers de demander la carte européenne (valable 2 ans) via le compte Ameli et pour plus de sécurité de s'inscrire sur le fil d'Ariane (un service du ministère de l'Europe et A. Etrangères). Une deuxième session a eu lieu le 10 juillet en soirée de 18h à 19h30. Les animations, qui ont rassemblé un public attentif, ont été très appréciées. De petits cadeaux siglés France Services ont été offerts à chaque participant suivis d'un moment de convivialité.



Prochainement le mercredi 30 juillet à 9h le **CESU/PAJEMPLOI** : Information, création d'un compte, témoignage...

Bouilleur de cru le jeudi 04 septembre : Information sur les nouvelles modalités de déclaration pour la distillation à compter du 01/09/2025

Chorus Pro le jeudi 18 septembre à 18h : Créer un compte, envoyer les factures par Chorus Pro

Inscriptions obligatoires au 03.84.20.40.84

Octobre Rose en préparation pour le mercredi 15 octobre 2025

Délibérations du Conseil Municipal

Ordre du jour du 14 avril 2025

- ✓ 4-2025/04/174 : RIFSEEP à compter du 1^{er} mai 2025,
- ✓ 4-2025/04/175 : Convention d'autorisation de passage pour enfouissement du réseau concédé à Château-Lambert,
- ✓ 4-2025/04/176 : Dissolution du CCAS de Haut-du-Them-Château-Lambert,
- ✓ 4-2025/04/177 : Création d'une commission communale pour les affaires sociales.

Questions Diverses

Ordre du jour du 12 mai 2025 :

- ✓ 4-2025/05/178 : FNADT 2025 pour la France Services de Haut-du-Them-Château-Lambert,
- ✓ 4-2025/05/179 : ONF : Modification de vente des coupes,
- ✓ 4-2025/05/180 : Proposition d'achat de l'annexe du restaurant terrain et bâtiment au 9b rue de la Vierge,
- ✓ 4-2025/05/181 : Bail logement 5b rue de la Vierge,
- ✓ 4-2025/05/182 : Cimetière Haut du Them : régularisation tombe 97 carré 2
- ✓ 4-2025/05/183 : Rétrocession à la commune 107 carré 2

Questions Diverses : Remerciements à Bernadette et Gérard pour l'exposition photos de prisonniers du village, les témoignages d'habitants ayant vécu la douloureuse période 39/45

Merci également à Sylvain pour le prêt de matériel

Vous pouvez consulter les délibérations et comptes rendus sur le site internet de la commune.

FRANCE SERVICES

HAUT DU THEM – CHATEAU LAMBERT



3, rue de la Vierge
70440 HAUT DU THEM – CHATEAU LAMBERT

☎ : 03.84.20.40.84

✉ : mairie-franceservices@mairiehautduthem.fr
france.services@mairiehautduthem.fr



Les horaires d'ouverture au public

Martine et Justine vous accueillent ponctuellement ou sur RDV :

- Du lundi au samedi de 8h30 à 11h 30.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30 et du temps de midi le lundi et le jeudi.

Si après étude du dossier, un temps de réalisation est estimé trop long, un RDV un après-midi sera proposé.

Services gratuits Espace de confidentialité

SOCIAL/FAMILLE/SANTE

Mise en relation avec les services de la Solidarité Départementale
Partenariat CAF – MSA – CPAM – CARSAT (service social), Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

RETRAITE

Partenariat CARSAT (service Retraire) - MSA

EMPLOI - JEUNES

Partenariat avec Pôle Emploi – Mission Locale – Centre d'Information Jeunesse (CIF)

VIE QUOTIDIENNE

Accès libre ou accompagné aux téléprocédures ANTS
(Certificat d'immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport)

Aide à la création d'un compte des impôts par internet

Mise en relation avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)

PERMANENCES

CDAD : 4^{ème} jeudi du mois (1 mois sur 2)

MDPH : 1^{er} vendredi du mois

Permanence de l'Etat par son représentant : (1 matinée tous les 2 mois)

POINT VISIO

DGFIP : tous les mardis matins sur RDV

CIDFF : le mardi matin et le jeudi après-midi (sur RDV)

CAF : possible sur RDV

ANIMATIONS

Animations proposées tout au long de l'année (formations, informations sur des thèmes spécifiques et périodiques, ...)

AUTRES

Photocopies, impressions depuis clé USB ... gratuites

Mise à disposition d'un ordinateur avec possibilité d'impression

Cartes avantages jeunes gratuites pour les jeunes habitant la commune de Haut du Them – Château Lambert

Possibilité de télétravail ou de réalisation de vos démarches avec votre ordinateur avec le Wi-Fi public



HORAIRES DECHETTERIE : (Attention, dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture)

⇒ **TERNUAY** : Lieudit du « Ruisseau Jannot » aux Etroitures - 70270 Ternuay - ☎ 03 84 63 27 04

🗓 Horaires d'été : 1^{er} Mars au 31 Octobre

Mardi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

🔗 **Horaires d'Hiver** : 1^{er} Novembre au 28/29 février

Mardi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

🔗 ***Veillez-vous munir de votre carte***

⇒ **MELISEY** : rue du Cimetière - 70270 Melisey - ☎ 03 84 63 27 04

🔗 **Horaires d'été** : 1^{er} Mars au 31 Octobre

Lundi : de 13h30 à 18h00

Mercredi, vendredi & samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

🔗 **Horaires d'Hiver** : 1^{er} Novembre au 28/29 février

Lundi : de 13h30 à 16h30

Mercredi, vendredi & samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

